

 Flandre Lys COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS Séance du 06 juillet 2026
--	---

L'an deux mille-vingt-six, le 06 juillet, à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Flandre Lys se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de la Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme Dorothee BERTRAND, la Présidente de la Communauté de communes Flandre Lys, le 30 juin.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Du point n°1 au point n°6 : 37
Du point n°7 au point n°9 : 36
Du point n°10 au point n°20 : 38
Du point n°21 au point n°26 : 37
A partir du point n°27 : 38

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants :

Du point n°1 au point n°6 : 41
Du point n°7 au point n°9 : 40
Du point n°10 au point n°20 : 42
Du point n°21 au point n°26 : 41
A partir du point n°27 : 42

Etaient présent(e)s : M.BAILLION Olivier, Mme BEAGUE Audrey, Mme BERTRAND Dorothee, M.BLERVAQUE Philippe, M.COLPAERT Yves, M.CÔTÉ Alexandre, Mme DEBAISIEUX Nathalie, Mme DELANNOY Christelle, M.DUBUS Frédéric, M.DUPAS Michel, Mme DURIBREU Fabienne, Mme EVRARD Monique (du point n°1 au n°6, du n°10 au n°20 puis du n°27 à la fin du conseil), Mme FRANÇOIS Claire, M.GISQUIERE Sébastien, Mme HERDIN Andrée (à partir du point n°10), Mme HIEL Anne, M.HURLUS Jacques, M.KUJAWA Philippe, M.LABERGERIE Éric, M.LEGILLON Sébastien, M.LELEU Mathieu, Mme LEROY Anne-Sophie, M.LORIDAN Bruno, Mme LORPHELIN Martine, M.MAHIEU Philippe, Mme MANCEY Véronique, M.MOUQUET Denis, Mme MURA Annick, M.NORO Bruno, Mme PETIPRET Sabine, M.PRUVOST Philippe, Mme PUCHOIS Claudine, M.RAVET Pierre-Luc, Mme RUCKEBUSCH Geneviève, M.TIMLELT Frédéric, M.VERMEESCH Olivier, Mme VILLE Augustine, M.WIART Bruno.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Mme BROUARD Bénédicte, pouvoir donné à M.PRUVOST Philippe
Mme DURUT Jocelyne, pouvoir donné à M.BLERVAQUE Philippe
M.DUYCK Joël, pouvoir donné à M.GISQUIERE Sébastien
M.HENNEON François-Xavier, pouvoir donné à Mme VILLE Augustine

Absentes :

Mme EVRARD Monique (du point n°7 au point n°9 inclus et du point n°21 au point n°26)
Mme HERDIN Andrée (jusqu'au point n°9 inclus)

Secrétaire de séance : M.MOUQUET Denis

Délibération n°2026D192- Solidarité- Appel à projet santé- Association amicale pour le don du sang bénévole Estaires, La Gorgue, Laventie et environs.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 3 mars 2007 portant création des appels à projets santé et son règlement,

Vu les délibérations du Conseil communautaire du 15 octobre 2008 et du 12 avril 2022 modifiant le règlement des appels à projets santé ;

Considérant que, dans le cadre de la politique santé mise en place par la Communauté de communes Flandre Lys, des appels à projets peuvent être financés pour les associations et communes du territoire organisant des actions ou projets liés à la santé (parcours du cœur, don du sang, octobre rose, etc),

Considérant que cette subvention ne peut être accordée au demandeur qu'une fois par an, pour un montant maximum de 500€ à condition que le budget prévisionnel de celui-ci s'évalue à un minimum de 1 250€, et sous réserve de la fourniture de pièces justificatives,

Un appel à projet a été déposé par l'association « Amicale pour le don du sang bénévole – Estaires LA Gorgue Merville Laventie et environs » pour l'organisation des collectes et la promotion du don du sang sur le territoire Flandre Lys. Les collectes de sang ont lieu une fois par mois (soit 12 collectes par an sur les communes d'Estaires, La Gorgue, Merville, Laventie, Lestrem et Sailly-sur-la-Lys). L'amicale met également en avant la distribution de fruits et sensibilise les donneurs à une alimentation saine et variée. Son budget prévisionnel est 12 800 €.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- D'ACCORDER une subvention de 500€ pour l'appel à projet repris ci-dessus, sous réserve de la présentation de justificatifs et de la production de tous les éléments sollicités dans ce cadre,
- D'AUTORISER la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 06 juillet 2026,
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

La Présidente,

Denis MOUQUET



Dorothée BERTRAND

